LA Charte DES PARENTS D’ELEVES DE L’ECOLE DU SaCRE-COEUR



Pensée par les différents acteurs de la communauté éducative de l’école du Sacré-Cœur de Lambersart en 2018, cette charte des parents d’élèves repose sur deux piliers : la confiance mutuelle entre l’équipe éducative et les parents d’élèves, et le nécessaire besoin d’investissement des parents dans la structure à taille humaine qu’est l’école du Sacré-Cœur.

I - Charte éducative de confiance

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants mais ont besoin du concours des institutions scolaires. C’est pourquoi, dans l’école catholique du Sacré-Cœur, une démarche éducative réussie repose sur la collaboration confiante de l’équipe éducative, des familles et des élèves afin que l’école du Sacré-Cœur soit, pour les enfants, un lieu de plein épanouissement. Cela requiert des attitudes communes à l’ensemble des acteurs, la création pour l’établissement des conditions nécessaires à cette collaboration et la reconnaissance des responsabilités respectives, pour permettre aux parents et aux élèves de ne pas être des usagers passifs, mais des acteurs engagés.

Des attitudes communes

- Reconnaissance et respect par tous des compétences respectives de chacun.

- Désir d’écoute et de dialogue.

- Refus des *a priori* et des jugements de valeur.

- Loyauté, transparence et confidentialité dans les échanges.

CrÉation par l’établissement DU SACRE-COEUR des conditions

nécessaires à cette collaboration

- Accueil personnalisé de chacun, dès l’entretien d’inscription.

- Mise en place de temps et de lieux de concertation (conseil d’établissement, réunion d’Apel…), associant l’ensemble des acteurs, pour les choix éducatifs, pédagogiques et organisationnels de l’établissement.

- Information régulière de l’ensemble de la communauté éducative sur les évolutions du système éducatif et sur les projets et activités de l’établissement.

- Echanges lors d’entretiens individuels

- Modalités de suivi et d’évaluation de chaque élève et d’accompagnement à son orientation.

CrÉation par lES PARENTS DES CONDITIONS PERMETTANT A L’ENFANT D’ASSURER SON ROLE D’ELEVE

- Assurer la sécurité physique, psychologique, affective de son enfant

- Inculquer les valeurs « de base » et donner un cadre

- Accompagner son enfant, le soutenir, montrer l’exemple, l’aider à devenir autonome, l’ouvrir sur le monde

- Eduquer à la confiance en soi et l’estime de soi

Une coresponsabilité éducative

- Collaboration pour réfléchir aux valeurs à faire vivre à l’école et en famille pour préparer enfants et jeunes à la vie sociale et citoyenne.

- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le suivi du travail scolaire. En cas de besoins éducatifs particuliers, équipe éducative et parents se font confiance et travaillent ensemble dans le seul intérêt de l’enfant

- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le comportement des enfants: respect des règles communes, politesse et engagement dans la vie collective.

Cette relation confiante se vit dans les cadres fixés par les documents de référence que sont :

- Le projet éducatif qui fixe les orientations pour l’ensemble des acteurs de la communauté éducative.

- Le projet d’établissement qui précise à tous les modalités concrètes de sa mise en œuvre.

- Le règlement intérieur qui détermine les règles nécessaires à la vie commune.

II - Charte D’INVESTISSEMENT DES PARENTS

Les parents d’élèves de l’école du Sacré-Cœur sont conscients de l’importance que revêt pour leur enfant le fait de s’impliquer dans la vie de l’école. L’investissement du plus grand nombre permet aussi de rendre l’école plus vivante et d’éviter de recourir en permanence à des prestataires extérieurs (notamment grâce aux matinées petits travaux). Cela permet une maîtrise des finances et le maintien de frais de scolarité accessibles au plus grand nombre.

Chaque parent fait ainsi de son mieux, selon ses disponibilités et ses centres d’intérêt pour mettre à profit ses compétences et participer à sa manière :

* Ponctuellement : accompagnement au sport, à la piscine, collecte de lots ou tenue de stands pour la fête d’école …
* Régulièrement :animation pastorale, jardinage, tenue de la bibliothèque, …
* Dans le cadre extra-scolaire : OGEC, APEL, commission petits travaux, commission communication, activités manuelles pour le marché de Noël, …

III - ENGAGEMENT DES PARTIES

Les documents qui composent le dossier d’inscription, élaborés en communauté éducative, sous l’autorité du chef d’établissement, appellent l’adhésion de chacun. Ils permettent de vérifier que le projet parental d’éducation et le projet personnel de l’élève peuvent bien s’inscrire dans les visées éducatives de l’établissement. Pour manifester cette adhésion, famille et élève apposent leur signature sur la présente charte en confirmant l’inscription.

Ces signatures attestent la volonté commune à l’ensemble des acteurs – équipe éducative, parents, élèves – de participer, chacun dans son rôle propre, aux engagements éducatifs communs, pour aider chaque enfant et chaque jeune à s’épanouir et à grandir.

*Cette charte sera conservée durant toute la scolarité de l’enfant.*

**Date :**

**Les parents L’élève Le chef d’établissement**